DECLARATION DEVANT LE TGI DE VILLEFRANCHE SUITE A LA CONVOCATION DE PIERRE ET MICHEL LE 20 NOVEMBRE 2012

Bonjour à toutes et à tous. Je remercie tous les militants, responsables syndicaux et politiques ainsi que la population caladoise d'avoir pris le temps de nous rejoindre pour témoigner de leur soutien à Pierre et Michel, convoqués aujourd'hui devant ce tribunal correctionnel.

Avant de vous expliquer comment Pierre et Michel se retrouvent aujourd'hui convoqués, j'aimerais revenir sur l'affaire des 5 camarades Roannais qui ont reçu hier le jugement en appel suite à une action pendant la campagne des retraites de 2010. Leur "délit" : avoir écrit "casse-toi pov'con" lors d'une manifestation unitaire interprofessionnelle en 2010. La condamnation en première instance était totalement disproportionnée au regard des faits. Rappelons qu'il ne s'agissait que de renvoyer à Nicolas Sarkozy sa propre expression adressée le 23 février 2008 à un visiteur au salon de l'agriculture – Leur condamnation s'ajoutait à d'autres en France dont le point commun était de criminaliser et intimider le mouvement syndical. Sarkozy n'est plus là : il est donc intolérable que ceux qui ont combattu sa politique antisociale en subissent encore les représailles. La cour d'appel de Lyon a tranché hier, nos 5 camarades n'ont pas été condamnés.

Nous sommes, ici, tous ensemble, pour défendre et soutenir nos deux camarades, Pierre Coquan, secrétaire général de l'union départementale CGT du Rhône et Michel Catelin, membre du bureau de l'union locale CGT de Villefranche.

Pourquoi leur assignation devant ce tribunal ?

Parce que ces deux militants de la CGT du Rhône ont participé à une distribution de tracts, au péage de Villefranche, pendant la campagne interprofessionnelle contre la réforme des retraites, menée et imposée par Sarkozy et son gouvernement.

A quand remontent les faits ?

A Aout 2010, oui, j'ai bien dit aout 2010 et nous sommes aujourd'hui le 20 novembre 2012 ! C'est donc plus de deux ans après les faits que le procureur de la République du Tribunal de Villefranche a décidé de poursuivre Pierre et Michel alors que, ni la société d'autoroute, ni d'ailleurs, qui que ce soit, n'ait déposé de plainte suite à cette initiative d'action, qui avait, à l'époque, réuni plus de 80 militants, venus de tout le département.

Nous devons prendre la pleine mesure de ce que signifient ces poursuites après tant de mois, et qui plus est après un changement de gouvernement ! Gouvernement actuel dont à l'époque les membres contestaient, à nos côtés, dans les nombreux rassemblements, le projet de loi sur la réforme des retraites.

Après l'élection de François Hollande, un espoir était né avec la promesse du candidat à la présidentielle de promulguer une loi d'amnistie pour les syndicalistes réprimés dans leur activité. Force est de constater qu'il n'en est rien !

Pourtant, en rétablissant le départ à la retraite à 60 ans, pour une catégorie de salariés, le Président de la République a donné raison à tous ceux qui ont lutté, comme nous, contre la réforme de Sarkozy.

Comment ce nouveau gouvernement peut-il laisser poursuivre en justice et condamner des syndicalistes qui étaient à la pointe de ce combat ? Ce revirement présidentiel est incompréhensible et pourrait être interprété comme un encouragement à la politique antisyndicale chère au patronat !

Pourquoi uniquement Pierre et Michel alors que nous étions plus de 80 militants à cette barrière de péage ?

Tous ensemble nous proclamons que la liberté de revendiquer et de manifester, que les libertés syndicales, sont le fondement de la démocratie. Les intimidations, les discriminations, les sanctions à l'encombre des salariés qui se syndiquent et s'organisent, les licenciements de militants, tout cela doit cesser ! Serait-on en train de nous faire payer notre position pendant les présidentielles, à savoir sortir Sarkozy ? Ne serions nous pas, de fait, confrontés à des comportements revanchards et nostalgiques du Sarkosisme de la part du Procureur de la république de Villefranche.

Quelle démonstration veulent faire ces procureurs, à l'image de ceux de Roanne et de Villefranche par la poursuite judiciaire de syndiqués, la recherche de condamnations pour des faits de mobilisation sociale ?

Aurions-nous eu tort de nous mobiliser contre la réforme des retraites ?

Faudrait il que soit condamnées des réactions face au refus de discuter, de négocier à l'instar du précédent gouvernement ?

Ce nouveau gouvernement élu il y a six mois, à nos côtés dans la plupart des cortèges lors des manifestations contre la réforme des retraites, ne doit pas aujourd'hui laisser

des revanchards se payer la tête de militants qui ont œuvré pour faire entendre le mécontentement des salariés et de la population.

Nous considérons qu'il ne peut y avoir de sanctions individuelles envers des militants, les isolants de leur organisation syndicale alors que le mouvement était de masse lors de ces luttes contre le projet de loi sur la réforme des retraites.

C'est parce que nous aspirons à plus de justice sociale, plus de libertés syndicales que nous devons crier STOP à la criminalisation de l'action syndicale et demander l'arrêt des poursuites à l'encontre de tous ceux qui sont trainés pour des faits qui se produisent dans toutes les luttes alors que celles-ci ont été décidées collectivement.

Comme pour les 5 camarades de Roanne nous demandons l'arrêt immédiat des poursuites à l'encontre de nos deux camarades Pierre et Michel.

Sachez, Pierre, Michel, que la CGT avec l'ensemble de ses militants, élus, mandatés et syndiqués, vous soutiendra, comme elle soutiendra tous ceux qui subissent des attaques contres leurs libertés syndicales, que ce soit à l'extérieur ou à l'intérieur des entreprises.

Nous sommes fiers de ce que vous, Pierre et Michel, et nous, militants présents à l'action, avons fait ce jour là !

Souvenons-nous de l'arrogance de Sarkozy et Fillon, fin 2010, qui se vantaient d'avoir résisté à la pression de la rue ! Une rue qui a eu de la mémoire puisque 18 mois plus tard, six salariés sur dix les rejetaient. Après la mobilisation sur les retraites, les commentateurs stigmatisaient, avec condescendance, l'inefficacité du syndicalisme et pronostiquaient sa marginalisation. La suite a, comme vous avez pu le constater, démenti leurs prévisions.

Notre syndicat CGT est intervenu auprès du gouvernement pour que cessent toutes criminalisations syndicales. Nous demandons l'arrêt de l'ensemble des poursuites actuellement en cours, et l'amnistie de tous ceux qui ont été condamnés. A ce jour, aucune réponse !

Pourtant, lors de la grande conférence sociale de juillet dernier, la démocratie sociale ne devait-elle pas être reconnue comme l'une des priorités de ce gouvernement ?

Faudrait-il que soient sacrifiées des réactions collectives à l'autel du déni de démocratie sociale que le précédent gouvernement avait érigé en ligne de conduite ?

Messieurs du gouvernement nous vous demandons de réagir et d'agir au plus vite. Depuis que vous êtes en place rien n'a cessé quant aux attaques envers les militants qui défendent au quotidien les intérêts des salariés, que ce soit à l'extérieur ou dans les entreprises. Des centaines de militants ont été licenciés, depuis vos prises de fonction, à grands coups d'autorisations ministérielles. Les salariés avaient pourtant démontré, entre autre, le non fondement économique de la fermeture de leurs entreprises ou encore par des attaques personnelles envers tous ceux qui osent créer un syndicat ou s'afficher sur des listes CGT.

Prenons des exemples locaux, dont celui des élus d'ontex, entreprise de fabrication de couches située à Villefranche. Les hauts fonctionnaires mis en place par Sarkozy ont pris la décision du licenciement, alors que Michel SAPIN, Ministre du travail en place, n'a pas jugé utile d'intervenir lorsqu'il a été interpelé par la CGT. Pourtant les arguments économiques avancés par l'entreprise, ont été dénoncés dans un rapport d'expertise mandaté par le comité d'entreprise.

Je vous rappelle aussi l'exemple des deux salariés de « Duferco Morel », entreprise située à Belleville, qui s'étaient vu notifier leurs licenciements, quel hasard ! Après leur demande de mise en place d'élections du personnel et leur inscription sur une liste CGT pour ces mêmes élections. Après un recours en premier instance, ils avaient obtenu leur réintégration, mais c'était sans compter sur l'acharnement de l'entreprise qui a obtenu de la cour d'appel de Lyon l'annulation de la réintégration.

Je termine en vous invitant à venir soutenir un autre de nos camarades Grégory HOURDEAUX, délégué syndical chez Proségur demain mercredi 21 novembre au 88 avenue Général Frères à LYON, à 10H.

On ne peut laisser faire ces attaques directes à la seule force d'expression et de revendications qu'ont les salariés dans ce pays.

Monsieur le Procureur de la république, nous vous demandons d'abandonner les poursuites à l'encontre de Michel et Pierre. Ils n'ont fait que défendre des acquis obtenus des années auparavant et ils mériteraient plutôt des remerciements que d'être traités comme des voyous.

Il faut que vous, Monsieur le procureur de la république, agissant au nom du gouvernement, abandonniez toute poursuite envers Pierre et Michel.

Soyez assuré, Monsieur le Procureur de la république, nous ne lâcheront rien » et nous irons jusqu'au bout pour défendre nos deux camarades Pierre et Michel.

Par ce que, quand un militant de la CGT est bafoué **c'est toute la CGT qui est bafouée** !

Et c'est toute la CGT qui les défendra et les soutiendra !

En cette longue période de crise économique et du système capitaliste, où le taux de chômage ne cesse d'augmenter, où les fermetures d'entreprises se succèdent, où nous subissons de plein fouet les mesures d'austérités imposées par l'Europe et ratifiées par nos différents gouvernements. Sans oublier le patronat qui amplifie ses attaques et son acharnement contre tous ceux qui le dérangent et s'oppose à sa politique capitaliste et anti sociale qui fait tant de dégâts dans les familles.

ALORS OUI, NOUS VOULONS DU CHANGEMENT. MAINTENANT, MAIS PAS SEULEMENT EN SLOGAN, PAR DES ACTES, PRISES DE POSITIONS ET DECISIONS.

Encore bravo à vous deux, Pierre et Michel pour votre implication et votre militantisme mais aussi à tous ceux qui sont visés par cette criminalisation de l'action syndicale.

Que ce procès qui s'ouvre aujourd'hui voit l'abandon des poursuites par le parquet pour nos deux camarades Michel et Pierre.

Déclaration de Joao PEREIRA AFONSO
Secrétaire de l'Union Locale CGT Villefrnche
Membre de la Commission exécutive de l UD69